

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 janvier 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 24 janvier 2025

votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude –LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absente excusée :

FOSSEY Flavie

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 3 (parcelle cadastrée Section A, Numéro 856) du lotissement communal Henri Ermice

- Délibération n° DEL2025-01-01 –

M. Le Maire informe les conseillers de la pré-réservation du lot n° 3 du lotissement communal Henri Ermice.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 22 décembre 2021, n° DEL2021-12-01, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°3 par M. LESAGE Lucas et madame AUVRAY Elodie sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 3, parcelle cadastrée Section A, Numéro 856, d'une superficie de 587 m² du futur lotissement Henri Ermice à M. LESAGE Lucas, domicilié Carrefour Turin à Doville (50250) et à madame AUVRAY Elodie, domiciliée 20 route de gruchy à Appeville (50500) pour un montant de 15 215,41 € HT auquel s'ajoute un montant de 2 394,59 € de Tva sur marge soit un total de 17 610,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 23 janvier 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.